



Observatoire National
de l'Enfance en Danger

24 janvier 2014

Communiqué de presse

La situation des pupilles de l'Etat

Enquête au 31 décembre 2012

Comme chaque année, sur la base d'une enquête nationale exhaustive, l'ONED publie les données chiffrées sur les pupilles de l'Etat. Les « pupilles de l'Etat », ce sont les mineurs qui peuvent potentiellement être adoptés à l'échelon national.

Le rapport présente l'ensemble des données chiffrées portant sur la population des pupilles, celle des adoptants et sur les conseils de famille. Citons quelques chiffres à titre d'exemple. Le nombre de pupilles de l'Etat est stable depuis quelques années et s'établit à 2 328 mineurs au 31 décembre 2012. Au cours de l'année 2012, 579 enfants nés sans filiation (accouchement sous le secret) ont été admis au statut de pupille de l'Etat. Par ailleurs, le nombre d'agréments connaît une forte diminution : au 31 décembre 2012, environ 20 600 agréments sont en cours de validité (- 9 %). Le nombre d'adoptions diminue également : durant l'année 2012, 697 enfants ont été confiés en vue d'une adoption.

Pour conclure ce rapport, l'ONED établit un focus sur les enfants admis au statut de pupille de l'Etat du fait de leur situation d'orphelin.

Ce rapport et sa synthèse sont disponibles en page d'accueil du site www.oned.gouv.fr, ainsi que parmi nos publications ici : www.oned.gouv.fr/publications

Contact presse :

Tel : 01 53 06 68 92

direction@oned.gouv.fr